



DPC sous la loupe

PRINTEMPS 2018

NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS

Après révision, les **Normes de certification Mainpro+^{MD}** ont été publiées en mars 2018. Ce document est votre principale source d'information sur les politiques et procédures du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) se rapportant à la certification Mainpro+. Pour compléter ce guide et faciliter l'élaboration de programmes de DPC de grande qualité, la section « Fournisseurs de programmes de DPC » du site Web du CMFC propose d'autres **ressources et mises à jour des politiques**.

DEMANDES DE CERTIFICATION MAINPRO+

Des révisions ont été apportées à la demande de certification Mainpro+ en avril 2018. Vous pouvez accéder au formulaire modifié sur la **plateforme CERT+** et consulter les questions de la demande de certification Mainpro+ à la section **Ressources utilisées couramment et mises à jour des politiques** de notre site Web.

EXIGENCES RELATIVES À LA DEMANDE : NORME NATIONALE POUR LE SOUTIEN DES ACTIVITÉS DE DPC AGRÉÉES

Depuis le 1^{er} janvier 2018, toutes les demandes de certification Mainpro+ doivent se conformer à la **Norme nationale pour le soutien des activités de DPC agréées** (la Norme). Veuillez prendre note qu'afin de nous conformer à la Norme, nous avons révisé le **formulaire de déclaration des conflits d'intérêts** et les trois **diapositives/étapes de divulgation des conflits d'intérêts**. Veuillez vous assurer que ces nouveaux documents sont intégrés à vos documents et processus.

MODIFICATION DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES FOURNISSEURS D'ACTIVITÉS CERTIFIÉES MAINPRO+

Depuis l'entrée en vigueur de la Norme le 1^{er} janvier 2018, le CMFC n'accepte plus que les demandes de certification de programmes soumises par des entités non commerciales. Les entités commerciales sont des entités à but lucratif qui développent, produisent, commercialisent, vendent, revendent ou distribuent des médicaments, des appareils, des produits ou autres biens, services ou thérapies liés aux soins de santé qui peuvent être prescrits à des patients ou demandés par un médecin à des fins de diagnostic, de traitement, de surveillance, de prise en charge ou d'atténuation des troubles de santé. Les demandes provenant d'entités commerciales ou de fournisseurs de programmes représentant une entité commerciale, incluant les demandes d'examen sur le plan de l'éthique, ne seront pas acceptées.

DANS CE NUMÉRO

- 01 | NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS
- 02 | POINTS SAILLANTS DES RÉUNIONS DU COMITÉ NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU
- 03 | LE COIN CERT+ : ASTUCES ET CONSEILS TECHNIQUES
- 04 | CE QUE NOUS LISONS : UNE BIBLIOGRAPHIE DE DPC



PERTINENCE DE CANMEDS-MÉDECINE FAMILIALE 2017 POUR LE DPC

Imaginez qu'une nouvelle ressource conçue par le CMFC puisse aider les médecins de famille et les fournisseurs de DPC à réfléchir aux compétences nouvelles et émergentes que les médecins de famille doivent maîtriser, en soulignant davantage que les plus récentes lignes directrices cliniques et approches diagnostiques des soins. Imaginez en plus que cette ressource propose des possibilités d'apprentissage pertinentes et tout aussi importantes dans des domaines non cliniques reconnus comme faisant partie du DPC des médecins de famille du Canada. **Formulé de la bonne manière, le document CanMEDS-MF 2017 pourrait être cette ressource.**

Avec la tendance vers le modèle de soins du Centre de médecine de famille, l'importante plus grande accordée à l'amélioration continue de la qualité et l'augmentation du nombre de médecins de famille aux prises avec l'épuisement professionnel, il devient de plus en plus pressant d'offrir des occasions d'apprentissage comme mesure de soutien face à ces réalités nouvelles. Et si l'offre de DPC incluait les pratiques en matière de leadership et de changement organisationnel? Et si les

fournisseurs de DPC étaient plus enclins à offrir des cours, des activités Relier l'apprentissage et des ateliers portant sur l'amélioration de la qualité? Les rôles de leader, d'érudit et de professionnel, ainsi que tous les autres rôles CanMEDS-MF 2017 **offrent d'innombrables possibilités aux fournisseurs de DPC, s'ils sont correctement utilisés.**

CanMEDS-MF 2017 est un référentiel de compétences conçu pour tous les médecins de famille, peu importe le type ou le contexte de pratique et les populations desservies. Avec le **Profil professionnel en médecine de famille**, il donne une vue d'ensemble des rôles, responsabilités et compétences du médecin de famille canadien tout au long du continuum pédagogique, un référentiel que les **fournisseurs de DPC pourraient utiliser pour élaborer des outils et des guides d'apprentissage autoréflexif.**

Le CMFC teste actuellement l'idée d'élaborer des outils de référence CanMEDS-MF à utiliser en DPC par les fournisseurs de DPC et les médecins de famille.

Aidez-nous à vous aider : Soumettez-nous vos idées et, si la perspective d'élaborer ces outils vous intéresse, dites-le-nous. Veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante : academicfm@cfpc.ca.

POINTS SAILLANTS DES RÉUNIONS DU COMITÉ NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

PROCESSUS D'EXAMEN RÉVISÉ POUR LES PROGRAMMES SUR LE CANNABIS MÉDICAL

Le Comité national du développement professionnel continu (CNDPC) a approuvé l'inclusion de l'examen des programmes d'éducation sur le cannabis dans le processus de certification standard du CMFC se rapportant aux programmes Mainpro+. Cela signifie que le CMFC n'exigera plus que les programmes portant sur ce sujet fassent l'objet d'un examen d'experts. Ces programmes doivent respecter les exigences des critères de qualité Mainpro+, y compris l'intégration des données probantes. Un examen du contenu de ces programmes sera exigé dans la plupart des cas. Et lorsque qu'il ne sera pas exigé, les examinateurs Mainpro+ se réserveront le droit de demander l'ensemble du contenu pour examen. Il est vivement conseillé aux fournisseurs qui élaborent des programmes éducatifs sur le cannabis médical de se référer aux **Lignes directrices simplifiées en matière de prescription de cannabinoïdes médicaux en soins de première ligne** lorsqu'ils examinent les données probantes à inclure dans les activités d'éducation sur le cannabis.

UN CHANGEMENT À LA CERTIFICATION PROVINCIALE POUR LES ACTIVITÉS EN LIGNE ASYNCHRONES DONNANT DROIT À UN CRÉDIT PAR HEURE

Lors de la rencontre du printemps 2018 du CNDPC, une proposition visant à permettre la certification provinciale pour les programmes de formation en ligne asynchrones donnant droit à un crédit par heure a été discutée. Le Comité a approuvé cette modification de politique pour les activités en ligne asynchrones pourvu que le public ciblé par le programme soit restreint à une province en particulier. Mettre en œuvre cette modification de politique nécessitera la mise à jour de la plateforme CERT+. Ce changement sera opérationnel lorsque la mise à jour de la plateforme sera terminée, ce qui devrait être fait en juillet 2018.



MOINS DE QUESTIONS D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES POUR LES ACTIVITÉS CERTIFIÉES MAINPRO+

Se basant sur les commentaires formulés par les fournisseurs de programmes, incluant les bureaux universitaires du DPC, le CNDPC a étudié une demande de réduction du nombre de questions d'évaluation obligatoires exigées pour les activités certifiées Mainpro+. Le Comité a approuvé l'élimination des questions suivantes :

1. Le contenu du programme m'a permis d'améliorer mes connaissances.
2. Veuillez indiquer quels rôles CanMEDS-MF ont, selon vous, été abordés dans le cadre de cette activité pédagogique.

La question suivante demeurera obligatoire pour les activités certifiées Mainpro+ :

Avez-vous perçu de la partialité dans une partie du programme?

- Oui Non

Si oui, veuillez expliquer: _____

Les fournisseurs de programmes doivent continuer de respecter les exigences du Critère de qualité 5 de Mainpro+ : Évaluation et mesure des résultats.



LE COIN CERT+ : ASTUCES ET CONSEILS TECHNIQUES

CONFIRMATION DU COMITÉ DE PLANIFICATION DU DPC SUR CERT+

Les personnes dont les noms ont été inscrits en tant que membres du CMFC siégeant à un comité de planification scientifique dans une demande de certification Mainpro+ pour un programme de DPC doivent indiquer qu'elles ont contribué de façon substantielle à la planification, à l'organisation, au développement et à la présentation du programme. Si elles ne le font pas, le processus de certification du programme sera interrompu.

Pour soumettre votre réponse :

1. Ouvrir une session sur <https://www.cfpc.ca/login/>



2. Sélectionner l'icône CERT+ « Confirmation du comité de planification du DPC » située au bas de la page.
3. À la page d'accueil CERT+, sélectionner « Membre d'un comité de planification » dans la liste des rôles (s'il y a lieu).
4. Sélectionner le bouton CONFIRMER pour la demande.
5. Répondre aux quatre questions sous l'onglet « Confirmation » et sélectionner SOUMETTRE.

COMMENT IDENTIFIER DANS VOTRE DEMANDE LES MEMBRES DU CMFC QUI SIÈGENT À VOTRE COMITÉ DE PLANIFICATION SCIENTIFIQUE

Dans CERT+, pour indiquer qui est membre du CMFC dans une demande de certification, les fournisseurs doivent utiliser l'adresse courriel associée au compte Mainpro+ du membre du CMFC.

Un exemple de champs de saisie dans une interface web. Il y a trois champs de saisie gris. Le premier est étiqueté 'Numéro de membre du CMFC *', le deuxième 'Courriel du membre du CMFC *' et le troisième 'Nom du membre du CMFC'. Une flèche rouge pointe vers le champ 'Courriel du membre du CMFC *'.

Veuillez noter que les fournisseurs ne peuvent pas entrer le **numéro de membre du CMFC** ni le **nom du membre du CMFC**. Le système remplira automatiquement ces champs si le courriel est associé à un membre du comité de planification du CMFC valide. Le système validera aussi que le membre est inscrit dans la province où le programme est offert, dans le cas des demandes provinciales.

QU'ARRIVE-T-IL QUAND UN EXAMINATEUR DEMANDE DES CHANGEMENTS ?

Si un examinateur donne la cote « Changements requis » à une demande, le responsable de la demande recevra par courriel un avis lui demandant d'examiner les changements demandés et de soumettre la demande révisée dans CERT+.

POUR EXAMINER LES COMMENTAIRES ET RESOUMETTRE UNE DEMANDE :



1. Ouvrir une session sur www.certplus.cfpc.ca.
2. Ouvrir le formulaire de demande à la section « Action à faire par moi » de votre tableau de bord CERT+.
3. Sectionner le bouton VOIR LES COMMENTAIRES (sélectionner Examineur 1 et/ou Examineur 2 dans la colonne « Soumis par » pour voir les commentaires plus en détail).
4. Sélectionner l'option ÉDITER pour apporter les changements nécessaires.
5. Continuer jusqu'à la dernière page de la demande et sélectionner SOUMETTRE.

Note: Quand une demande a été soumise avec succès, son statut passe à « Articles restants » et elle n'apparaît plus dans la section « Action à faire par moi » de votre tableau de bord CERT+.

Veuillez communiquer avec l'équipe de la certification au bureau du CMFC si vous avez besoin de soutien technique avec la plateforme CERT+, par courriel à certplus@cfpc.ca ou par téléphone au 1-866-242-5885.

CE QUE NOUS LISONS : UNE BIBLIOGRAPHIE DE DPC

Vous trouverez ci-dessous une liste de publications scientifiques qui a récemment été portée à notre attention. Ces publications ont suscité notre intérêt parce qu'elles traitent des tendances récentes en DPC, appuient les principes des lignes directrices de la certification Mainpro+ ou présentent des concepts uniques pour l'apprentissage des adultes. Nous espérons que vous trouverez ces renseignements utiles dans la création de vos activités de DPC.

Flores Rebollar A. The sum of us: considerations on physician-industry relationships. *Medwave*. 2017;17(4):e6961.

Golestaneh L, Cowan E. Hidden conflicts of interest in continuing medical education [comment]. *Lancet*. 2017;390(10108):2128-2130.

Links MJ. Beyond competency-based continuing professional development. *Med Teach*. 2018;40(3):253-258.



L'ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

JEFF SISLER, M.D., CCMF, FCMF
Directeur général
Développement professionnel
et soutien à la pratique

ZARREEN WARSI
Responsable adjointe, Projets spéciaux
Développement professionnel
et soutien à la pratique

LIZA SANTOS
Adjointe administrative
Développement professionnel
et soutien à la pratique

AMY OUTSCHOORN, MEd, CTDp
Directrice
Développement professionnel continu

DEBORAH BLOIS
Coordonnatrice, Certification
Développement professionnel continu

ROUBY MOOTHOO
Coordonnatrice des dossiers Mainpro+
Développement professionnel continu

JANICE HARVEY, MD, CCMF (SEM), FCMF
Médecin-conseil
Développement professionnel continu

CARLA CONROY
Coordonnatrice, Certification (bilingue)
Développement professionnel continu

JASMINA VICENTIJEVIC
Analyste des systèmes de gestion des projets
Développement professionnel continu

MELISSA LUJAN, MSc
Responsable, Mainpro+
Développement professionnel continu

MICHÈLE DESJARDINS
Coordonnatrice, Programme de
soutien et certification, Mainpro+ (bilingue)
Développement professionnel continu

JESSICA BLACK, MEd
Responsable, Certification
Développement professionnel continu

SARA GAMBINO
Coordonnatrice des dossiers,
Mainpro+ (bilingue)
Développement professionnel continu